

**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 février 2023

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-huit février à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.



N°10c

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, M. Michel BOUYOU, Mme Sandy LACROIX, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, Maires - Adjointes, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, Mme Ayse TARI, M. Gérard FAUGERES, Mme Zohra HAMZAoui, M. Serge HULPUSCH, M. Clément VERGNE, Mme Aïcha RAZOUKI, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 19 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Sylvie CHRISTOPHE jusqu'à 20h10 par Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, Mme Stéphanie PERRIER à partir de 19h45 par M. Clément VERGNE, M. Fabrice MARTON par M. Michel BOUYOU, M. Jérémy NOVAIS par M. Gérard FAUGERES, M. Stéphane BERTHOMIER par M. Bernard COMBES, M. Patrick BROQUERIE par M. Jacques SPINDLER, Mme Ana-Maria FERREIRA par M. Michel BREUILH, Mme Christèle COURSAT à partir de 20h00 par Mme Yvette FOURNIER, Mme Christine DEFFONTAINE à partir de 19h45 par Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Henry TURLIER à partir de 19h45 par M. Pierre DESJACQUES, Mme Micheline GENEIX à partir de 19h45 par M. Dorian LASCAUX

Etaient absents : M. Grégory HUGUE, Mme Anne BOUYER

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Demande de subvention à l'Etat au titre de la DSIL 2023 pour les travaux d'aménagement des abords de la Tour de Souilhac

Monsieur le Maire expose :

Articulation du projet avec la réhabilitation de la Tour de Souilhac

Au travers d'un groupement de commande tripartite entre Corrèze Habitat, l'Agglomération de Tulle et la Ville de Tulle en date du 11 août 2021, ces trois entités ont souhaité porter conjointement une maîtrise d'œuvre commune ainsi qu'un programme de travaux.

Dans le cadre de la réhabilitation de la Tour de Souilhac et pour assurer une connexion entre une opération privée et son intégration sur le domaine public, il est prévu un programme de travaux.

Pour ce faire des aménagements de type passerelle et emmarchement seront réalisés pour rendre accessible les espaces publics aux personnes à mobilité réduite et favoriser les modes de déplacement doux.

Présentation détaillée du projet

Le projet consiste à créer un lien entre l'opération de réhabilitation de la Tour de Souilhac portée par Corrèze Habitat et l'espace public communal. Ainsi il sera créé une passerelle d'accès et un emmarchement.

Cette opération est menée par une maîtrise d'œuvre unique.

Description technique

Les travaux se dérouleront suivant cette chronologie :

- Préparation, démolition des trottoirs existants
- Préparation des supports au niveau du Parking Louisa Paulin
- Création des micropieux au niveau de la passerelle et de l'emmarchement
- Création d'une passerelle
- Création d'un emmarchement
- Adaptation et insertion des ouvrages dans l'espace public avec du mobilier urbain

Les travaux s'intégreront aux travaux de réhabilitation de la Tour de Souilhac pour un meilleur phasage et une coordination entre les prestataires intervenants.

Estimatif des travaux

Le montant des travaux est estimé à ce jour à 200 000.00 € HT soit 240 000.00 € TTC

Le Conseil Municipal,

- Vu l'exposé de Monsieur le Maire,
- Vu le Code Général des Collectivités Locales,
- Vu le budget communal,
- Vu le dossier ci-annexé,
- Vu le plan de financement ci-annexé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1 - Approuve le projet relatif aux travaux d'aménagement des abords de la Tour de Souilhac dont le montant total s'élève à 200 000 € HT.

2 - Décide la réalisation de ce projet.

3 - Approuve le plan de financement afférent.

4 - Sollicite, cette somme demeurant élevée au regard des capacités financières de la commune, une subvention de l'Etat au titre de la DSIL 2023 aussi élevée que possible en vue de la réalisation de cette opération.

5 - Les écritures comptables en résultant seront inscrites au Budget de la Ville.

6 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr



Le Maire,

Bernard COMBES

Le secrétaire de séance

Clément VERGNE

Transmis au Contrôle de Légalité le :
Date et ref de l'accusé de réception :

02 MARS 2023

02 MARS 2023

D/OC - 28022023



**Aménagement d'une passerelle et d'un
emmarchement entre la Tour de Souilhac et
l'espace public**

Dossier de demande de subvention

Transmis au contrôle de Légalité le : 02 MARS 2023

Date et Réf. de l'accusé de réception : 02 MARS 2023

Doc 280223



Aménagement d'une passerelle et d'un emmarchement entre la Tour de Souilhac et l'espace public

Nature et contenu du projet

Articulation du projet avec la réhabilitation de la Tour de Souilhac

Au travers d'un groupement de commande tripartite entre Corrèze Habitat, l'Agglomération de Tulle et la Ville de Tulle en date du 11 août 2021, ces trois entités ont souhaité porter conjointement une maîtrise d'œuvre commune ainsi qu'un programme de travaux.

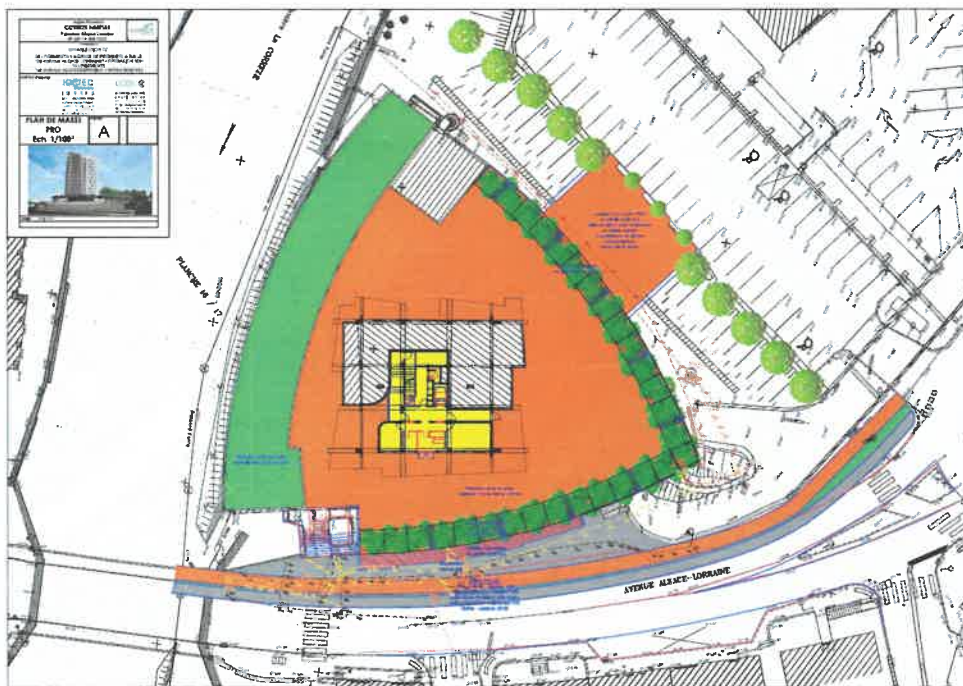
Dans le cadre de la réhabilitation de la Tour de Souilhac et pour assurer une connexion entre une opération privée et son intégration sur le domaine public, il est prévu un programme de travaux.

Pour ce faire des aménagements de type passerelle et emmarchement seront réalisés et ainsi rendre accessible les espaces publics aux personnes à mobilité réduite et favoriser les modes de déplacement doux.

Présentation détaillée du projet

Le projet consiste à créer un lien entre l'opération de réhabilitation de la Tour de Souilhac portée par Corrèze Habitat et l'espace public communal. Ainsi il sera créé une passerelle d'accès et un emmarchement.

Le plan ci-dessous permet de visualiser les deux zones de travaux.





Cette opération est menée par une maîtrise d'œuvre unique.

Description technique

Les travaux se dérouleront suivant cette chronologie :

- Préparation, démolition des trottoirs existants
- Préparation des supports au niveau du Parking Louisa Paulin
- Création des micropieux au niveau de la passerelle et de l'emmarchement
- Création d'une passerelle
- Création d'un emmarchement
- Adaptation et insertion des ouvrages dans l'espaces publics avec du mobilier urbain

Les travaux s'intégreront aux travaux de réhabilitation de la Tour de Souilhac pour un meilleur phasage et une coordination entre les prestataires intervenants.

Estimatif des travaux

Le montant des travaux est estimé à ce jour à 200 000.00 € HT soit 240 000.00 € TTC



A Tulle, le 01 MARS 2023

Plan de financement

Aménagement d'une passerelle et d'un emmarchement entre la Tour de Souilhac et l'espace public

Partenaires	Financement	%
DSIL 2023	60 000.00 €	30.00%
Département	25 000.00 €	12.50%
Part Ville	115 000.00 €	57.50%
Total HT	200 000.00 €	100.00%

Le Maire,
Bernard COMBES.





A Tulle, le 01 MARS 2023

Demande de subvention DSIL 2023

Echéancier

Opération	Montant TTC	Montant HT	Subvention	Taux	Date de réalisation
Aménagement d'une passerelle et d'un emmarchement entre la Tour de Souilhac et l'espace public	240 000.00 €	200 000.00 €	60 000.00 €	30.00%	2023-2024

Le Maire,
Bernard COMBES.





A Tulle, le 01 MARS 2023

ATTESTATION DE NON COMMENCEMENT DE TRAVAUX

Je soussigné, Bernard COMBES, Maire de Tulle certifie que les travaux d'aménagement d'une passerelle et d'un emmarchement entre la Tour de Souilhac et l'espace public pour lesquels je sollicite le soutien financier de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2023 (DSIL), n'ont reçu aucun commencement d'exécution et m'engage à ce qu'il ne soit pas procédé à des travaux avant que le dossier de demande de subvention afférent ne soit déclaré ou réputé complet.

Le Maire,
Bernard COMBES.





A Tulle, le 01 MARS 2023

ATTESTATION DE PROPRIETE

Je soussigné, Bernard COMBES, Maire de Tulle, atteste que les abords de la tour de Souilhac, concernés par les travaux d'aménagement d'une passerelle et d'un emmarchement pour lesquels la Ville sollicite une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2023 (DSIL), sont propriété de la Ville de Tulle.

Le Maire,
Bernard COMBES.

